Tribunal canadien du commerce extérieur
Canadian International Trade Tribunal

TRIBUNAL CANADIEN DU COMMERCE EXTÉRIEUR

Appels

DÉCISION

Appels AP-2021-031 et AP-2021-033

American Standard Brands (s/n Lixil Canada Inc.) et Andrew Sheret Purchasing Ltd.

c.

Président de l'Agence des services frontaliers du Canada

Décision et motifs rendus le mardi 6 août 2024

EU ÉGARD À une question préliminaire entendue le 26 mars 2024 en lien à un appel déposé en vertu de l'article 67 de la *Loi sur les douanes*;

ET EU ÉGARD À des décisions rendues le 23 novembre 2021 et le 20 janvier 2022 par le président de l'Agence des services frontaliers du Canada, aux termes du paragraphe 60(4) de la *Loi sur les douanes*, concernant des demandes de révision.

ENTRE

AMERICAN STANDARD BRANDS (S/N LIXIL CANADA INC.) **Appelante**

ET

ANDREW SHERET PURCHASING LTD. **Appelante**

ET

LE PRÉSIDENT DE L'AGENCE DES SERVICES FRONTALIERS DU CANADA **Intimé**

DÉCISION

Les appels sont accueillis. Les marchandises en cause sont correctement classées dans le numéro tarifaire 8543.70.00.

Cheryl Beckett

Cheryl Beckett
Membre présidant

L'exposé des motifs sera publié sur le site Web du Tribunal à une date ultérieure.